

ENTREPRISE

Raison sociale :

Siret :Groupe :Code APE :

Adresse :

Code Postal :Ville :

TéléphoneEffectif établissement

Représenté par Mme M

Email : Fonction :

Je soutiens ISIPCA ou LA FABRIQUE par le versement d'un Don de€

✓€ en **2021** (merci de préciser le mois.....)

✓€ en **2022** (merci de préciser le mois.....)

Comment procéder ?

Par chèque

En renvoyant ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre d'ISIPCA à l'adresse suivante :
ISIPCA Secrétariat Général, 34 - 36 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles

Par virement

En retournant ce document et en cochant la case ci-dessus «par virement bancaire»

Code Banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Votre agence de domiciliation
30004	02837	00011138118	94	BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837)
IBAN FR 76 3000 4028 3700 0111 3811 894			BIC BNPAFRPPXXX	

Votre numéro de SIRET (14 chiffres) à mentionner sur l'ordre de virement.

Les avantages

pour les personnes physiques

- Impôt sur le revenu (IRPP) : 66 % de votre don est déductible de votre IRPP, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable avec un report de l'excédent possible sur 5 ans
- Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : 75% de votre don est déductible de l'IFI, avec un plafond de 50 000€ de déduction.

pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés

- Impôt sur les Sociétés (IS) : 60% de votre don est déductible de l'IS, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes ou 20 000€. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.

Date, cachet et signature

Votre contact ISIPCA
Hocine Benbrikho
Directeur du développement
hbenbrikho@isipca-lafabrique.fr